



Siryae

**Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour  
l'Adduction de l'Eau**

**Prix & Qualité**  
*service de l'eau potable*  
**DU SERVICE PUBLIC**

*Rapport annuel*

**Exercice 2014**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014  
présenté conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

# SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	2
- Organisation administrative du service	2
- Conditions d'exploitation du service	2
- Prestations assurées dans le cadre du service	2
- Conventions d'import ou d'export	3
- Ressources en eau	4
- Nombre d'abonnements	5
- Volumes mis en distribution et vendus	6
- Longueur du réseau au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	7
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	8
- Fixation des tarifs en vigueur et prix du service de l'eau potable	8
- Redevance de pollution domestique par commune	8
- Le prix de l'eau des communes	9
- Évolution des composantes du tarif depuis 2013	10
- Recettes d'exploitation	11
- État de la dette	11
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	12
- Qualité de l'eau	12
- Performance du réseau	13
- Les indicateurs descriptifs du service	14
- Les indicateurs sur la qualité du service	15
- Les indicateurs à caractère social	15
- Indicateurs patrimoniaux	16
OPÉRATIONS ET TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR DE L'EAU POTABLE	17
- Opérations de renouvellement	17
- Branchements en plomb	18
- Travaux réalisés par le délégataire en domaine public	18
- Réalisations à venir proposées par le délégataire	19

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) regroupe 49 communes des Yvelines : Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Behoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Elancourt, Flexanville, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, La Queue-lez-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Levis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Marcq, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Maulette, Méré, Millemont, Milon-la-Chapelle, Montainville, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Saint-Forget, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Tacoignières, Thoiry, Vicq, Vieille-Eglise-en-Yvelines et Villiers-le-Mahieu.

Il fournit l'eau potable à 104 000 habitants.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

Le contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant.

## ■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Conventions d'import :

Vendeur	Zone desservie	Date début	Durée	Origine de l'eau	Particularité
SIVRD / SAUR	Ouest du SIRYAE	01/01/2011	20 ans	St Lubin de la Haye	Secours du SIRYAE vers le SIVRD
Lyonnaise des Eaux	Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2013	12 ans	Aubergenville, la Chapelle, Morsang, Viry	Quota la Chapelle = 500 000m <sup>3</sup>
SIAEP Jouars Pontchartrain Maurepas / Veolia	Elancourt quartier Villeparc	09/04/2009	30 ans	Cressay	Également dilution des eaux du SIAEP à Cressay avec celles du SIRYAE
SMG SEVESC	Elancourt ZAC des Côtes	01/01/2013	12 ans	Louveciennes	

SAUR n'est pas signataire de la convention avec Lyonnaise des Eaux.

Conventions d'export :

Acheteur	Pour le compte	Date début	Durée
Lyonnaise des Eaux	Commune de Rambouillet	En cours	En cours
	SIAEP de Feucherolles	En cours	En cours
	CAMY	1/1/2011	8 ans + tacite reconduction
VEOLIA	SIAEP Forêt de Rambouillet	En cours	En cours
	Commune de Septeuil	1/1/2013	12 ans
SAUR	Commune du Mesnil St Denis	1/1/2008	15 ans (convention ayant pris fin en juillet 2014, avec l'adhésion de la commune au SIRYAE)

Par la convention d'exploitation du forage de Rosay 1 entre le SIRYAE et le SIAEP de Boivilliers-Rosay en date du 1 juillet 2004, le SIRYAE s'engage à alimenter le SIAEP en cas d'arrêt du captage de Rosay, constituant l'unique ressource du SIAEP.

Il existe d'autres échanges d'eau (importations et exportations) ne nécessitant pas de conventions. Les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes au Syndicat sont directement clients du SIRYAE.

## ■ RESSOURCES EN EAU

- Points de prélèvement – Volumes produits

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014
Forages des Bîmes Prélèvement en nappe souterraine	500	2 771 311	2 612 590	- 5,7 %
Forage de production de Rosay 1 Prélèvement en nappe souterraine	65	322 132	805 090	- 7,4 %
Forage de production de Rosay 2 Prélèvement en nappe souterraine	100	547 156		
Forage de production d'Autouillet Prélèvement en nappe souterraine	13	0	0	-
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>3 640 599</b>	<b>3 417 680</b>	<b>- 6,1 %</b>

- Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]	Variation 2013/2014
Lyonnaise des Eaux France :	1 455 674	1 519 811	4,4 %
- dont usine de Morsang-sur-Seine	15 895	29 192	83,7 %
- dont usine de Flins-Aubergenville	937 716	922 084	- 1,7 %
- dont usine de la Chapelle	412 076	487 241	18,2 %
- dont St Germain de la Grange	89 987	81 294	- 9,7 %
Rambouillet	0	1	-
SIAEP de Jouars-Pontchartrain Maurepas	11 333	20 079	77,17 %
SIAEP de la Vaucoleurs Rive Droite	1 150 806	1 202 454	4,5 %
<b>Total des importations [m³]</b>	<b>2 617 813</b>	<b>2 742 345</b>	<b>4,8 %</b>

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation 2013/2014
Ressources propres	3 640 599	3 417 680	- 6,1 %
Importations	2 617 813	2 742 345	4,8 %
<b>Total général</b>	<b>6 258 412</b>	<b>6 160 025</b>	<b>- 1,6 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

En 2014, le nombre total d'abonnés (domestiques et non domestiques) s'élève à 33 070 (30 547 en 2013) : + 8,3 %.

Il faut noter que le délégataire ne fait pas de différence dans son fichier des abonnés entre les abonnés domestiques et non-domestiques.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Commune	2013	2014	Variation 2013/2014
ANDELU	173	173	0,0 %
AUTEUIL	368	371	0,8 %
AUTOUILLET	207	210	1,4 %
BAZAINVILLE	583	590	1,2 %
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	284	291	2,5 %
BEHOUST	208	207	- 0,5 %
BEYNES	2 437	2 446	0,4 %
BOISSY-SANS-AVOIR	247	249	0,8 %
ELANCOURT	3 260	3 256	- 0,1 %
FLEXANVILLE	240	244	1,7 %
GALLUIS	468	473	1,1 %
GAMBAIS	1 050	1 059	0,9 %
GAMBAISEUIL	37	33	- 10,8 %
GARANCIERES	888	898	1,1 %
GOUPILLIERES	221	224	1,4 %
GROSROUVRE	446	450	0,9 %
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	793	796	0,4 %
LE MESNIL-ST-DENIS	-	2 327	-
LE PERRAY-EN-YVELINES	2 460	2 496	1,5 %
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	371	379	2,2 %
LES ESSARTS-LE-ROI	2 357	2 371	0,6 %
LES MESNULS	417	419	0,5 %
LEVIS-SAINT-NOM	718	715	- 0,4 %
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 613	2 623	0,4 %
MARCQ	316	315	- 0,3 %
MAREIL-LE-GUYON	160	158	- 1,3 %
MAREIL-SUR-MAULDRE	683	683	0,0 %
MAULETTE	382	397	3,9 %
MERE	759	760	0,1 %
MILLEMONT	121	121	0,0 %
MILON-LA-CHAPELLE	107	108	0,9 %
MONTAINVILLE	238	237	- 0,4 %
MONTFORT-L'AMAURY	1 103	1 107	0,4 %
NEAUPHLE-LE-VIEUX	350	352	0,6 %
ORGERUS	1 059	1 064	0,5 %
OSMOY	155	156	0,6 %
PRUNAY-LE-TEMPLE	150	150	0,0 %
RICHEBOURG	479	481	0,4 %
SAULX-MARCHAIS	316	325	2,8 %
ST FORGET	218	217	- 0,5 %
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	569	579	1,8 %
ST-LAMBERT-DES-BOIS	162	161	- 0,6 %
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	144	145	0,7 %
ST-REMY-L'HONORE	576	579	0,5 %
TACOIGNIERES	403	407	1,0 %
THOIRY	516	521	1,0 %
VICQ	134	137	2,2 %
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	334	332	- 0,6 %
VILLIERS-LE-MAHIEU	267	278	4,1 %
<b>Total de la collectivité</b>	<b>30 547</b>	<b>33 070</b>	<b>8,3 %</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

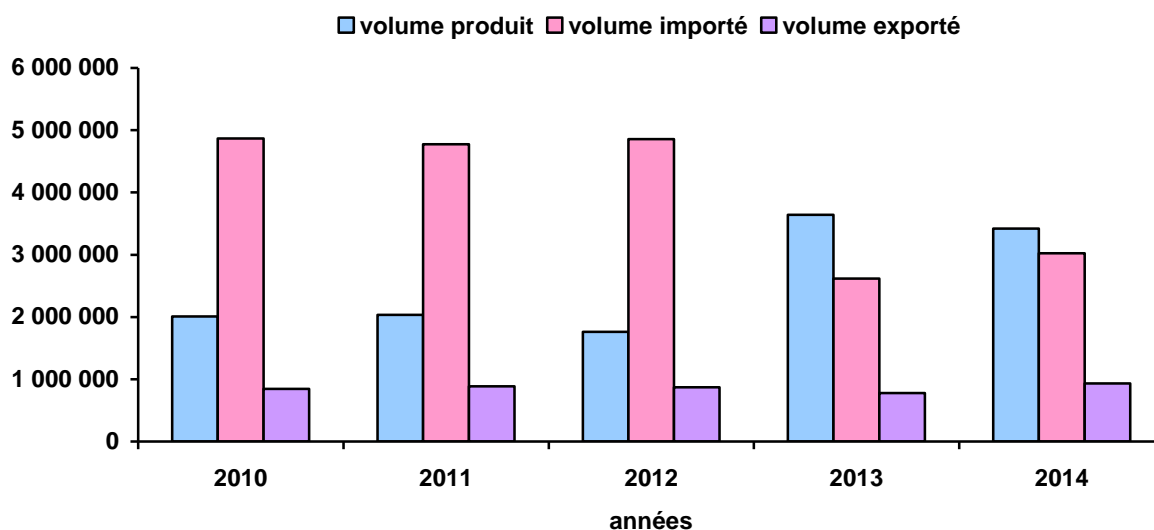
Volumes [m <sup>3</sup> ]	2013	2014	Variation 2013/2014
Volume produit	3 640 599	3 417 680	- 6,1 %
Volume importé	2 617 813	2 742 345	4,8 %
Volume exporté	779 145	490 240	- 37,1 %
<b>Total volume mis en distribution</b>	<b>5 479 267</b>	<b>5 669 785</b>	<b>3,5 %</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>4 635 336</b>	<b>4 720 950</b>	<b>1,8 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de : 143 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 152 m<sup>3</sup> en 2014. La consommation par foyer reste par contre la plus faible constatée sur les 15 dernières années.

### Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2013 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2014 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2013/2014
Le Mesnil-Saint-Denis	324 568	0	-
Lyonnaise des Eaux France	8 349	3 329	- 60,1 %
- dont réseau de Crespières	1 719	1 749	1,7 %
- dont réseau Sud Ile-de-France	6 630	1 580	- 76,2 %
Rambouillet	71 815	68 954	- 4,0 %
Septeuil	133 726	137 921	3,1 %
SIAEP de Boinvilliers-Flacourt-Rosay	5 983	5 356	- 10,5 %
SIAEP de la Forêt de Rambouillet	20 710	1 700	- 91,8 %
SIAEP de la Vaucouleurs Rive Droite	30 605	69 810	128,1 %
SIAEP Jouars-Pontchartrain Maurepas	11 631	10 614	- 8,7 %
CAMY	171 758	192 556	12,1 %
<b>Volume total exporté</b>	<b>779 145</b>	<b>490 240</b>	<b>- 37,1 %</b>

### Évolution des volumes mis en distribution



■ **LONGUEUR DU RÉSEAU AU 31 DECEMBRE 2014**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Variation 2013/2014</b>
Linéaire du réseau hors branchements en km	843,3	885,5	5 %



# TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé 2 fois par an, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre précédant chaque période de facturation.

### Le tarif de base était établi comme suit :

Le délégataire est autorisé à vendre l'eau aux particuliers au tarif de base suivant, auquel s'ajouteront d'une part la part collectivité et d'autre part les divers droits et taxes additionnels au prix de l'eau.

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en euros hors taxes :

Compteur	Abonnement annuel
de 12 mm à 25 mm	10,00
de 30 mm et plus	50,00

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en euros hors taxes par mètre cube consommé :

Prix au mètre cube
0,79

Ces valeurs s'entendent à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, date d'entrée en vigueur du contrat d'affermage.

## ■ LE PRIX DE L'EAU DES COMMUNES

- Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation 2014/2015
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire *	9,99	10,10	1 %
	Abonnement Diam >30 mm	49,96	50,48	1 %
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	0,7894	0,7975	1 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	0,55	0,55	0 %
<b>Redevances et taxes</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Redevance préservation des ressources en eau	0,09	0,10	11 %
	Redevance lutte contre la pollution	0,40	0,41	2 %
	Voies navigables de France	0,01	0,01	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

Les redevances et taxes sont versées aux organismes publics :

- A l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la préservation des ressources en eau et la lutte contre la pollution ;
- Aux Voies navigables de France pour tout prélèvement dans la Seine, sa nappe d'accompagnement ou l'un de ses affluents (en l'occurrence pour l'eau achetée à la Lyonnaise, en provenance de Flins-Aubergenville et de Viry Châtillon-Morsang) ;
- A l'Etat pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

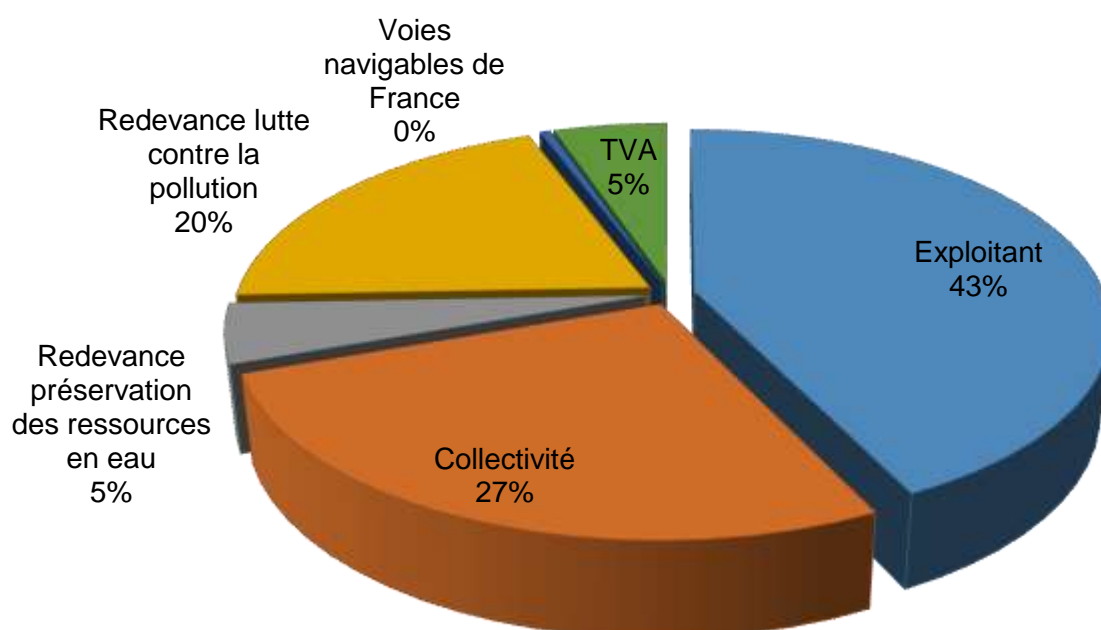
Elles sont présentées dans le cadre de la facture d'eau potable car elles sont dues par tout consommateur qu'il soit équipé d'un assainissement individuel ou raccordé à un réseau de collecte et à une station d'épuration. Seuls les branchements verts (sans assainissement) sont exemptés de la redevance lutte contre la pollution.

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation 2014/2015
Exploitant	104,72	105,80	1 %
Collectivité	66,00	66,00	0 %
Redevance préservation des ressources en eau	10,80	12,00	11 %
Redevance lutte contre la pollution	48,00	49,20	3 %
Voies navigables de France	1,20	1,20	0 %
TVA	12,69	12,88	2 %
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>243,41</b>	<b>247,08</b>	<b>2 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 2,06 €/m<sup>3</sup> TTC

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2015



### ■ ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013

Évolution depuis le début du contrat d'affermage avec SAUR  
Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant (€)	Collectivité (€)	Tiers (€)	Total hors TVA (€)
2013	104,80	66,00	56,56	227,36
2014	104,72	66,00	60,00	230,72
2015	105,80	66,00	62,40	234,20

Évolution depuis 2013 :  
Total hors TVA : + 3 %  
Exploitant : 1 %  
Collectivité : 0 %  
Tiers : + 10 %

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation 2013/2014
Recettes vente d'eau	2 004 006,34	2 518 946,39	25,7 %

- Recettes de l'exploitant

Ces recettes sont présentées y compris le Mesnil St Denis pour l'année complète, à des fins de comparaison et du fait du paramétrage du logiciel de gestion de l'exploitant.

	2013	2014	Variation 2013/2014
Recettes vente d'eau	3 989 700,00 € HT	4 248 000,00 € HT	6,5 %
<b>Autres recettes</b>			
Recettes liées aux travaux	480 600,00 € HT	501 900,00 € HT	4,4 %
Produits accessoires	91 600,00 € HT	90 200,00 € HT	- 1,5 %
<b>Total des recettes</b>	<b>4 561 900,00 € HT</b>	<b>4 840 100,00 € HT</b>	<b>6,1 %</b>

## ■ ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	1 766 659,50 €	1 609 896,73 €
Remboursements au cours de l'exercice	236 421,37 €	227 704,63 €
- dont en intérêts	76 674,53 €	70 941,86 €
- dont en capital	159 746,84 €	156 762,77 €

# INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

## ■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	262	0	100,0
Conformité physico-chimique	283	1	99,6

### Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (en %)	100	100	100	100	100

### Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (en %)	99,6	99,4	99,7	100	99,6

En 2014 une seule non-conformité, sur le nickel, a été observée au niveau de l'eau distribuée. Ce dépassement est spécifique au point de prélèvement et n'est pas représentatif de la qualité générale de l'eau distribuée.

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % = aucune action ;

20 % = études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral ;

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

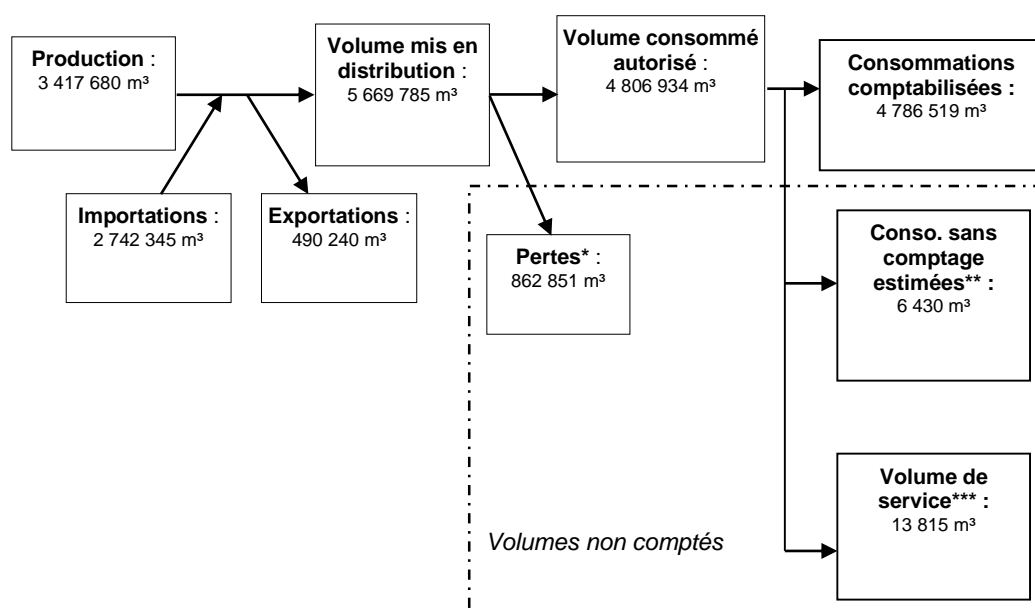
En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	40	40	40	40	40

À noter :

- Les Bîmes font l'objet d'une étude d'aire d'alimentation des captages ;
- Rosay 1 et 2 font l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique ;

## ■ PERFORMANCE DU RÉSEAU



\* Incendie, purges, fuites, consommations non comptabilisées...

\*\* Les consommations sans comptage estimées correspondent à des volumes autorisés (essais poteaux et bouches d'incendie...)

\*\*\* Les volumes de service sont utilisés pour l'exploitation du réseau (purges, nettoyage réservoir, rinçage canalisations...)

**Rendement du réseau de distribution** : il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution (en %)	81,6	83,1	85,3	85,8	86,0

**Indice du réseau des volumes non comptés** : il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice du réseau des volumes non comptés (en %)	3,9	3,6	3,0	2,9	2,7

**Indice linéaire de pertes en réseau** : il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau (en %)	3,9	3,6	3,0	2,9	2,7

## ■ LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

**Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>** : prix du service de l'eau potable (redevances et taxes comprises) au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> :

	2011 (01/01/2011)	2012 (01/01/2012)	2013 (01/01/2013)	2014 (01/01/2014)	2015 (01/01/2015)
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> (en €/m <sup>3</sup> )	2,03 à 2,30	2,07 à 2,35	2,00	2,03	2,06

**Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service\*** : temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

⇒ 2 jours ouvrés

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

## ■ LES INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DU SERVICE

**Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées\*** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées (en nbre/1000 abonnés)	5,28	5,24	3,4	5,32	5,17

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

**Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements\*** : pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (en %)	96,19	97,30	95,75	95,63	97,32

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

**Taux de réclamations\*** : cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de réclamations (en nbre/1000 abonnés)	2,11	1,67	0,55	0,47	0,91

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

## ■ LES INDICATEURS À CARACTÈRE SOCIAL

**Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente\*** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	0,34	0,41	0,46	0,59	0,98

\* Cet indicateur n'est pas obligatoire lorsque la collectivité n'a pas de CCSPL.

**Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité** : abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )	0,0046	0,0061	0,00083	0,00058	0,00010



## ■ INDICATEURS PATRIMONIAUX

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point = absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

10 points = existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

20 points = mise à jour du plan au moins annuelle.

*Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :*

+ 10 = informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ 10 = connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ 10 = localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ 10 = localisation des branchements sur la base du plan cadastral

+ 10 = localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)

+ 10 = existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements

+ 10 = existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

+ 10 = mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80	80	80	120

**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	1,7	1,2	0,5	1,3	1,4

# OPÉRATIONS ET TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR DE L'EAU POTABLE

## ■ OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Détail des opérations réalisées en 2014 :

Détail des interventions en garantie de renouvellement électromécanique :

Station	Libellé Equipement	Date intervention	CLO	Opération (s) réalisée (s)
Station de production des Bîmes	Turbidimètre eau traitée	05/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°1	28/04/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Vanne St Santin	15/12/2014	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval	15/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir des Quatre Piliers	Clôture	18/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir des Quatre Piliers	Portail accès réservoir	18/12/2014	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Station de production des Bîmes	Turbidimètre eau traitée	05/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°1	28/04/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval	15/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir des Quatre Piliers	Clôture	18/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement

Bilan des opérations réalisées au titre du fond contractuel de renouvellement :

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISÉS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	768 456

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2013	2014
Coefficient de la dotation	1,00045	1,00045
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT RÉALISÉ	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	64 067	64 067											128 134
Report de solde actualisé (€)		-16 409											
Renouvelé annexé au contrat													
Renouvellement Total	80 476	12 816											93 292
Autre renouvellement													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Autre renouvellement sur devis													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Total renouvellement (€)	80 476	12 816											93 292
Participation ou Engagement (€)													
Solde (€)	-16 409	34 842											

## ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	53	72
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	164	70

70 branchements restant à remplacer :

Observations :

- Quelques branchements notés en plomb dans la base abonnés de SAUR se sont révélés être en PEHD, après vérification sur le terrain (ils ont été renouvelés avant 2005, date du démarrage du suivi du renouvellement des branchements en plomb) ;
- 37% des branchements restants se situent à Montfort l'Amaury car les chantiers ont été reportés et échelonnés dans le temps (périodes scolaires) en accord avec la mairie pour éviter de créer des problèmes de circulation dans le centre-ville ;
- Certains branchements ont également été reportés en lien avec les communes ou le conseil général en vue d'éviter de toucher à une chaussée neuve ;
- Le reliquat correspond à des cas particuliers : abonnés n'ayant pas donné suite aux demandes de RDV, refus, report pour chemisage « Neofit » car le remplacement du branchement occasionnerait des dégâts et travaux complémentaires dans la propriété (par exemple refaire une terrasse) etc.

## ■ TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE EN DOMAINE PUBLIC

Synthèse des interventions pour fuites sur conduites :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur conduite de réseau AEP	109	5

Synthèse des interventions pour fuites sur branchements :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur branchement AEP	90	11

Synthèse des interventions d'entretien :

Nature	Nombre d'interventions
Purge de réseau	7
Manœuvre de vannes	180
Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	33
Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Entretien / Vérification / Réparation de vannes	1
Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	9
Intervention sur bouches à clef	64

Lavage des réservoirs :

Commune	Site	Date de lavage
BEYNES	Bâche de Beynes	13/05/2014
GAMBAIS	Réservoir des Quatre Piliers	18/07/2014
GAMBAIS	Réservoir du Boulay	12/05/2014
LES ESSARTS-LE-ROI	Réservoir des Essarts	19/09/2014
MARCQ	Réservoir de Saint Santin	15/10/2014
MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche eau traitée production des Bîmes	14/10/2014
MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche de Mareil sur Mauldre	13/05/2014
MERE	Bâche suppression de Egremont	14/05/2014
MILON-LA-CHAPELLE	Bâche de Milon-la-Chapelle	15/05/2014
ROSAY	Bâche eau filtrée	13/10/2014
ROSAY	Bâche eau traitée production de Rosay	13/10/2014
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Réservoir de Saint Martin des Champs	16/05/2014

Renouvellement de compteurs :

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	199
20 mm	33
25 mm	0
30 mm	6
40 mm	15
50 mm	0
> 50 mm	3
<b>Total</b>	<b>256</b>

## ■ RÉALISATIONS À VENIR PROPOSÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique au Syndicat et son maître d'œuvre, chaque année, des propositions de travaux.

Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont envoyées aux différents intervenants (communes, EPCI à fiscalité propre, direction des routes et transports) en octobre afin de permettre au Bureau Syndical de faire ses choix et de disposer des éléments techniques et financiers pour son budget primitif de début d'année.

Elles doivent permettre au Syndicat de mieux anticiper ses dépenses et donc son fonctionnement pour répondre aux investissements nécessaires.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- ▶ expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- ▶ analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- ▶ analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- ▶ analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- ▶ analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- ▶ analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité de 1 à 3 pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du Syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année à venir se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.

- Programme de travaux 2015

## SIRYAE - Programme de travaux 2015



Notion du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (selon la priorité) :

- 1 : canalisation vétuste
- 2 : en cours de dégradation
- 3 : premiers signes de vétusté
- 4 : non vétuste à matièreux problématiques
- 5 : en doublon

Matériaux et diamètres proposés :

- si canalisation en antenne : 63mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque entée - A : Acier
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC : au-delà FD
- nous mentionnons si une étude hydraulique de cette mise incendie (DI) est à envisager

Abréviations des matériaux :

- AC : Amiante ciment
- FBT : Fonte Blutope
- FD : Fonte ductile
- FG : Fonte Grise

COMMUNE	localisation	ADRESSE	travaux VRD prévus			canalisation existante				canalisation proposée				observations		
			2015	2016	2017	Mat	DN	mi	Fuites 2005-2014	Taux de défiance (nb fuites/km)	Mat	dn	mi		Nb bnf	€ HT opération
CHARENTAIS	Avance de la route Tronçon 1 : rue du Parc / chemin de la Prairie		X			A	100	1 000	12	1,20	1	150	1 000	30	412 617,50	Révision de 3400 m <sup>3</sup> Tronçon programé en 2014 en plus de la section existante
LE MESNIL-ST-DENIS	Rue Habitat de l'habitat de la rue de l'Éclairage au Centre de l'Éclairage		X			AC	200	150	2	1,30	1	200	150		257 000,00	Compte à l'encadrement de l'opération
MONTFORT L'AMALFI	Rue de Charles Gaillard		X	X		FG	60	170	4	2,35	1	90	170	6	72 000,00	DAEP programmé en 2014, les travaux
MARTEL-BURBANTRE	Chemin des Fiches		X	X		PVC-C	110	100	1	1,00	3	110	100	8	56 000,00	
TRACONNERIES	Rue des Vignes					A	60	100	0	0,00	4	60	100	15	80 000,00	
<b>Total</b>								<b>1 600</b>				<b>1 600</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>926 617,50</b>	

Canalisations vétustes au droit de travaux VRD des communes (priorité 1 par groupement d'adresses)